



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Délégation à la Sécurité Routière

**Sous-Direction de l'éducation routière
et du permis de conduire
Bureau national des droits à conduire**

Maître Yohan DEHAN
174 rue de Courcelles
75017 Paris

Affaire suivie par

Paris, le 23 FEV. 2022
Réf. :

Maître,

Par courrier reçu le 17 février 2022, vous avez appelé mon attention sur la situation du permis de conduire de votre client, M. ¹

Par ailleurs, je vous précise que le stage de sensibilisation à la sécurité routière auquel il a participé les 7 et 8 janvier 2022 lui a fait bénéficier de la reconstitution de quatre points.

De ce fait, son permis de conduire est de nouveau valide, à ce jour.

Veuillez agréer, Maître, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le ministre de l'intérieur
et par délégation
Le Directeur général de l'éducation
routière et de la sécurité des véhicules
à moteur